



PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DE SERVICE SCOLAIRE DES PATRIOTES
École Carignan-Salières

Procès-verbal de la séance du Conseil d'établissement tenue le 25 mai 2021 à 19h00, par Teams

No. Résolution

ÉTAIENT PRÉSENTS	
Mme Julie Maheu-Houde	Parent
M. Pier-Olivier Leclerc	Parent
M. Martin Bolduc	Parent
Mme Anne Jourdain	Responsable du service de garde
Mme Peggy Charest	Représentante du personnel professionnel
Mme Isabelle Dupuis	Enseignante
Mme Geneviève Hudon	Enseignante
Mme Mélanie Lavoie	Enseignante
M. Guillaume Girard	Parent
ÉTAIENT ABSENTS	
M. Sébastien Giroux	Parent
Mme Édith Labrosse	Membre de la communauté
PARTICIPAIT ÉGALEMENT	
Mme Martine Fréchette	Directrice
ORDRE DU JOUR PROPOSÉ	
1. Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum	
Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée à 19h08	
2. Nomination d'un ou d'une secrétaire	
Guillaume Girard, approuvée par Madame Isabelle Dupuis est nommé.	
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour du 25-05-2021	
La lecture de l'ordre du jour étant faite par M. Martin Bolduc, il est proposé d'ajouter :	
<ul style="list-style-type: none"> - Approuver la sélection d'un fournisseur pour les photos scolaires 2021-2022 au point 7.1.5. 	
Il est proposé par Mme Anne Jourdain d'adopter l'ordre du jour.	
CE-131-20-21-29	LA RÉOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
4. Approuver le procès-verbal de la rencontre du 13 avril 2021	
Aucune correction à apporter.	
Il est proposé par Mme Mélanie Lavoie d'approuver le procès-verbal de la réunion du 13 avril 2021.	
CE-131-20-21-30	LA RÉOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



5. Affaires relatives au procès-verbal du 13 avril 2021

Aucun suivi à faire pour ce procès-verbal.

6. Parole au public

Il n'y a aucun public présent.

7. Étude des dossiers

DÉCISION

7.1.1 Approuver la mise en œuvre du programme des services complémentaires et particuliers

Mme Fréchette nous présente l'approche Ràl (réponse à l'intervention) ainsi que le soutien au comportement positif. Cela consiste à une approche structurée et positive s'imbriquant dans une méthode axée sur la répétition des bons comportements que nous voulons voir. L'école utilisait déjà cette approche, mais celle-ci sera intensifiée dans les trois prochaines années scolaires à compter de l'année 2021-2022. Le montant exact des mesures utilisées devrait être connu vers le mois de novembre 2021.

Points marquants au niveau des services complémentaires:

- Au niveau des services de psychologie, ceux-ci sont restés stables à 31 heures.
- Par contre, seulement 2.5 jours sont assignés à l'école Carignan-Salières pour l'adaptation scolaire, tandis que les autres 2.5 jours sont partagés avec 3 autres écoles par manque de personnel dans le secteur. Il y aura 2 psychologues pour les 8 écoles. L'offre de service est à déterminer pour la prochaine année.
- Ergothérapie, il n'y aura aucune heure dédiée directement à l'école. Un concept sera mis en place par le centre de services scolaire pour les écoles, ce qui permettra d'obtenir des services en fonction des besoins. La priorité sera principalement pour les groupes plus jeunes (préscolaire et 1^{ère} année).

Il est proposé par Mme Peggy Charest d'approuver la mise en œuvre des services complémentaires, du programme Ràl et du soutien au comportement positif comme présentée.

CE-131-20-21-31

LA RÉOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



CE-131-20-21-32

7.1.2 Approuver la liste des effets scolaires 2021-2022

La liste est très similaire à celle de l'année en cours. Quelques ajustements mineurs ont été apportés.

Il est proposé par Mme Mélanie Lavoie d'approuver la nouvelle liste des effets scolaires 2021-2022.

LA RÉOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-131-20-21-33

7.1.3 Approuver les encadrements du service de garde pour 2021-2022

Le tarif régulier passera à 8.55\$ pour l'année 2021-2022 à partir du 1^{er} septembre 2021.

Les frais pour les journées pédagogiques resteront à 16\$ pour la journée (8.55\$ pour les frais de garde de base + 7.45\$ afin de simplifier la partie en lien avec les déclarations d'impôts).

Il est proposé par Mme Mélanie Lavoie d'approuver la nouvelle tarification et encadrement du service de garde 2021-22.

LA RÉOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-131-20-21-34

7.1.4 Approuver la grille-horaire 2021-2022

Il est proposé d'avoir 2 périodes de récréations en avant-midi, afin de permettre aux 560 élèves du primaire, d'utiliser la cour de récréation qui aura une superficie diminuée en 2021-2022 à cause de l'ajout des modulaires (6).

Il est proposé par Mme Isabelle Dupuis d'approuver la grille-horaire 2021-2022.

LA RÉOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-131-20-21-35

7.1.5 Approuver la sélection du fournisseur pour les photos scolaires 2021-2022

Un échange a lieu au sujet du prochain fournisseur qui permettra de réaliser l'activité de prise de photo individuelle et de classe en 2021-22.

- Yna-Image qui se spécialise sur les photos extérieures, semble se démarquer.
- Studio Foto Plus offre un style renouvelé.
- La compagnie Magenta offrait aussi le service qui semblait par contre un peu plus dispendieux que les autres.

Il est proposé par Mme Anne Jourdain d'approuver le fournisseur Yna-Image en 1^{er} lieu et de garder Studio Foto Plus comme plan alternatif.

LA RÉOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



DISCUSSION :

7.2.1 Parole aux membres du CÉ

Aucun représentant ne désire prendre la parole.

7.2.2 Parole au représentant du comité de parents

Un bon coup d'une autre école consistait à permettre aux finissants de planter un parcours d'arbres, à défaut de pouvoir faire un bal des finissants.

7.2.3 Parole à la représentante de la communauté

Mme Judith Labrosse est absente.

8. Varia

Le budget de 475\$ pour le conseil d'établissement qui est habituellement utilisé pour payer les dépenses en lien avec les déplacements, service de garde, ou pour un repas n'a pas encore été utilisé. Nous allons valider les différentes options possibles pour le groupe : boîte à lunch livrée, cadeau pour le personnel enseignant et de soutien, etc. Mme Fréchette validera ce qui peut être fait et ce qui est permis dans le contexte de la Covid.

Au sujet du code vestimentaire, il y aurait eu des interventions en classe envers certains élèves, tandis qu'aucune règle n'est accessible à ce sujet pour les parents sur le site internet de l'école. Habituellement, ces règles se retrouvent dans le guide aux parents sur le site web de l'école, mais nous ne pouvons pas voir la version 2020-2021. Un suivi sera fait par Mme Fréchette à ce sujet.

9. Prochaine rencontre et levée de l'assemblée

La prochaine rencontre du conseil d'établissement aura lieu le lundi 21 juin à 18h30.

Il est proposé par Mme Anne Jourdain de lever l'assemblée à 20h40.

LA RÉOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-131-20-21-36

Direction :

Martine Fréchette

Date : ___/___/___

Président :

Martin Bolduc

Date : ___/___/___